EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2018-02

Nombre de représentants au Comité Syndical :

en exercice : 29
présents : 10
pouvoirs : 7

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 16 mars à 10 heures, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'antenne du Conservatoire, à Rodez, sous la Présidence de Madame Magali BESSAOU,

Date de la convocation de la réunion : 9 mars 2018

PRESENTS :
Mesdames Magali BESSAOU, Monique BUERBA, Michèle BUESSINGER, Martine CENSI, Janine DELMON, Annie DUPLOUY, Brigitte MAZARS, Gisèle RIGAL,
Messieurs Jean COURTAIS et Yves MAZARS.

Absents ayant donné POUVOIR :
Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Madame Michèle BUESSINGER
Madame Simone ANGLADE à Madame Magali BESSAOU
Monsieur Roger AUGOUY à Madame Janine DELMON
Madame Annie BEL à Madame Gisèle RIGAL
Monsieur Jean-Michel COSSON à Madame Monique BUERBA
Monsieur Jean-Philippe SADOUL à Madame Martine CENSI
Madame Bernadette de TREMONTELS à Monsieur Jean COURTAIS.

Compte Administratif 2017

Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 9 mars 2018,
Considérant le rapport adressé le 9 mars 2018,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Déposé en Préfecture le

30 MAR 2018

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2017.

Il fait apparaître un résultat global de l'année déficitaire de 139 989.87 €.

En fonctionnement, l'excédent cumulé s'établit à 723 532.90 €
En investissement, l'excédent cumulé est de 70 296.02 €.

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'année	Résultat antérieur reporté	Résultat cumulé
Fonctionnement	3 354 654.91 €	3 508 974.78 €	- 154 319.87 €	877 852.77 €	723 532.90 €
Investissement	22 274.10 €	7 944.10 €	14 330.00 €	56 966.02 €	70 296.02 €
TOTAL	**3 376 929.01 €**	**3 516 918.88 €**	**- 139 989.87 €**	**933 818.79 €**	**793 828.92 €**

APPROUVE le report des résultats comme suit :

- *Le résultat de fonctionnement en recettes de la section de fonctionnement sur la ligne 002,*
- *Le résultat d'investissement en recettes de la section d'investissement sur la ligne 001.*

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

La Présidente,

Magali BESSAOU

Sens des votes :
Pour : 17
Abstention : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Compte Administratif 2017

Date de décision: 16/03/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 29/03/2018

Numéro de l'acte : 20180316_02

Identifiant unique de l'acte : 012-251200986-20180316-20180316_02-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2
Finances locales
Decisions budgetaires
délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la classification : 19/04/2017

Nom du fichier : 2018_02_CA_2017.pdf (99_DE-012-251200986-20180316-20180316_02-DE-1-1_1.pdf)

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Compte Administratif 2017 - Document Budgétaire

Date de décision: 16/03/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 30/03/2018

Numéro de l'acte : 20180316_02F

Identifiant unique de l'acte : 012-251200986-20180316-20180316_02F-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3
Finances locales
Decisions budgetaires
document budgétaire

Date de la version de la classification : 19/04/2017

Nom du fichier : DOCBUDG-25120098600049-012090-CA-2017-30032018000000.xml
(99_DB-012-251200986-20180316-20180316_02F-BF-1-1_1.xml)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2018-03

Nombre de représentants au Comité Syndical :

en exercice : 29
présents : 10
pouvoirs : 7

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 16 mars à 10 heures, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'antenne du Conservatoire, à Rodez, sous la Présidence de Madame Magali BESSAOU

Date de la convocation de la réunion : 9 mars 2018

PRESENTS :
Mesdames Magali BESSAOU, Monique BUERBA, Michèle BUESSINGER, Martine CENSI, Janine DELMON, Annie DUPLOUY, Brigitte MAZARS, Gisèle RIGAL,
Messieurs Jean COURTAIS et Yves MAZARS.

Absents ayant donné POUVOIR :
Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Madame Michèle BUESSINGER
Madame Simone ANGLADE à Madame Magali BESSAOU
Monsieur Roger AUGOUY à Madame Janine DELMON
Madame Annie BEL à Madame Gisèle RIGAL
Monsieur Jean-Michel COSSON à Madame Monique BUERBA
Monsieur Jean-Philippe SADOUL à Madame Martine CENSI
Madame Bernadette de TREMONTELS à Monsieur Jean COURTAIS.

Budget Primitif 2018

Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 9 mars 2018,
Considérant le rapport adressé le 9 mars 2018,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Déposé en Préfecture le

30 MAR 2018

Le budget primitif 2018 tient compte des contraintes financières que rencontrent les collectivités adhérentes et des enjeux liés à la réforme territoriale. Il intègre les résultats du compte administratif 2017.

Le budget total s'élève pour l'exercice 2018 à 4 418 944 €.

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes. La balance s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 331 968.03 €	4 331 968.03 €
Investissement	86 976.02 €	86 976.02 €
Total	4 418 944.05 €	4 418 944.05 €

Section de fonctionnement

En dépenses

Mouvements réels :

Chapitre 011- Charges à caractère général 361 810 €
Chapitre 012 – Dépenses de personnel 3 090 000 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante 8 000 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles 2 200 €
Chapitre 68/compte 6815 – Dotations aux provisions pour risques et charges 600 000 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues 258 278.03 €
Total des dépenses réelles : 4 320 288.03 €

Mouvements d'ordre :

Chapitre 042 /compte 6811 – Dotations aux amortissements 11 680 €

Total des dépenses d'ordre : 11 680 €

TOTAL des dépenses de fonctionnement : 4 331 968.03 €

En recettes

Mouvements réels :

Chapitre 013 - Atténuation de charges 75 000 €
Chapitre 70 – Produit des services 25 500 €
Chapitre 74 – Dotations, subventions, participations 3 507 935.13 €

Chapitre 002 – Excédent reporté 723 532.90 €

TOTAL des recettes de fonctionnement : 4 331 968.03 €

Section d'investissement

En dépenses

Mouvements réels :

Chapitre 20 immobilisations incorporelles 7 500€

Chapitre 21 immobilisations corporelles

Compte 2183 – Matériel informatique 25 000 €
Compte 2188 – Instruments de musique 47 000 €

Chapitre 27 immobilisations financières

Compte 274 – Prêts action sociale 2 000 €

Chapitre 022 - Dépenses imprévues 5 476.02 €

TOTAL des dépenses d'investissement : 86 976.02 €
TOTAL des dépenses d'investissement 86 976.02 €

En recettes

Mouvements réels :

Compte 274 – Remboursement avances 2 000 €

Compte 1022 – FCTVA 3 000 €

001 – Excédent reporté 70 296.02 €

Total des recettes réelles : 86 976.02 €

Mouvements d'ordre :

Chapitre 040 – Amortissement des immobilisations 11 680 €

Total des recettes d'ordre : 11 680 €

TOTAL des recettes d'investissement : 86 976.02 €

TOTAL GENERAL DES DEPENSES : 4 418 944.05 €

TOTAL GENERAL DES RECETTES : 4 418 944.05 €.

Les participations des communes et leurs groupements.

Communes ou EPCI	Participation 2018 (en euros)
Commune Millau	184 176
Commune Saint-Affrique	51 715
Commune Villefranche de Rouergue	49 725
Commune de Pont de Salars	1 765
Rodez Agglomération	474 225
Monts Rance et Rougier	24 471
Comtal, Lot et Truyère	96 039
Aubrac et Carladez	38 885
Plateau de Montbazens	12 056
Aveyron Ségala Viaur	18 783
Pays Rignacois	23 822
Des Causses à l'Aubrac	30 170
TOTAL	1 005 832

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- ***ADOPTE le budget primitif 2018***
- ***AUTORISE Madame la Présidente à procéder aux diligences nécessaires pour demander une subvention de l'Etat***

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

La Présidente,

Magali BESSAOU

Sens des votes :
Pour : 13
Abstention : 4
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget Primitif 2018

Date de décision: 16/03/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 29/03/2018

Numéro de l'acte : 20180316_03

Identifiant unique de l'acte : 012-251200986-20180316-20180316_03-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2
Finances locales
Decisions budgetaires
délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la classification : 19/04/2017

Nom du fichier : 2018_03_BP_2018.pdf (99_DE-012-251200986-20180316-20180316_03-DE-1-1_1.pdf)

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget Primitif 2018 - Document Bugétaire

Date de décision: 16/03/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 29/03/2018

Numéro de l'acte : 20180316_03F

Identifiant unique de l'acte : 012-251200986-20180316-20180316_03F-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3
Finances locales
Decisions budgetaires
document budgétaire

Date de la version de la classification : 19/04/2017

Nom du fichier : DOCBUDG-25120098600049-012090-BP-2018-29032018000000.xml
(99_DB-012-251200986-20180316-20180316_03F-BF-1-1_1.xml)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 2018-04

Nombre de représentants au Comité Syndical :

en exercice : 29
présents : 10
pouvoirs : 7

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 16 mars à 10 heures, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'antenne du Conservatoire, à Rodez, sous la Présidence de Madame Magali BESSAOU

Date de la convocation de la réunion : 9 mars 2018

PRESENTS :
Mesdames Magali BESSAOU, Monique BUERBA, Michèle BUESSINGER, Martine CENSI, Janine DELMON, Annie DUPLOUY, Brigitte MAZARS, Gisèle RIGAL,
Messieurs Jean COURTAIS et Yves MAZARS.

Absents ayant donné POUVOIR :
Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Madame Michèle BUESSINGER
Madame Simone ANGLADE à Madame Magali BESSAOU
Monsieur Roger AUGOUY à Madame Janine DELMON
Madame Annie BEL à Madame Gisèle RIGAL
Monsieur Jean-Michel COSSON à Madame Monique BUERBA
Monsieur Jean-Philippe SADOUL à Madame Martine CENSI
Madame Bernadette de TREMONTELS à Monsieur Jean COURTAIS.

Admission de créances en non valeur

Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 9 mars 2018,
Considérant le rapport adressé le 9 mars 2018,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de Madame le Payeur Départemental en date du 11 janvier 2018,

Déposé en Préfecture le

30 MAR 2018

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

DECIDE

D'admettre en non valeur, les dix créances suivantes, dont le recouvrement n'a pu être assuré, dont trois pour lesquels le comité syndical a délibéré le 10 novembre 2016, pour la somme totale de 1 753.22 euros :

- *Madame COURTOIS PEREZ Lucie pour la somme de 69 euros,*
- *Madame DARD Michèle pour la somme de 425 euros,*
- *Monsieur DE DOBBELER Joffrey pour la somme de 170 euros,*
- *Monsieur DOMENGE Youri pour la somme de 160 euros,*
- *Monsieur FRAISON Jean-Luc pour la somme de 115 euros,*
- *Madame TODOR Alina pour la somme de 393.50 euros,*
- *Madame VALLAES Mathilde pour la somme de 78 euros,*

A régulariser conformément à la délibération 2016-13 déposée le 22 novembre 2016 :

- *Monsieur GREGOIRE THOMAS pour la somme de 7.50 euros,*
- *Madame MARQUET ELISE pour la somme de 329.20 euros,*
- *Monsieur CAMPOS FABIOLA pour la somme de 6.02 euros.*

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

La Présidente,

Magali BESSAOU

Sens des votes :
Pour : 17
Abstention : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Admission de créances en non valeur

Date de décision: 16/03/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 29/03/2018

Numéro de l'acte : 20180316_04

Identifiant unique de l'acte : 012-251200986-20180316-20180316_04-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10
Finances locales
Divers

Date de la version de la classification : 19/04/2017

Nom du fichier : 2018_04_Admission_creance_NV.pdf (99_DE-012-251200986-20180316-20180316_04-DE-1-1_1.pdf)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2018-05

Nombre de représentants au Comité Syndical :

en exercice : 29
présents : 10
pouvoirs : 7

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 16 mars à 10 heures, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'antenne du Conservatoire, à Rodez, sous la Présidence de Madame Magali BESSAOU

Date de la convocation de la réunion : 9 mars 2018

PRESENTS :
Mesdames Magali BESSAOU, Monique BUERBA, Michèle BUESSINGER, Martine CENSI, Janine DELMON, Annie DUPLOUY, Brigitte MAZARS, Gisèle RIGAL,
Messieurs Jean COURTAIS et Yves MAZARS.

Absents ayant donné POUVOIR :
Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Madame Michèle BUESSINGER
Madame Simone ANGLADE à Madame Magali BESSAOU
Monsieur Roger AUGOUY à Madame Janine DELMON
Madame Annie BEL à Madame Gisèle RIGAL
Monsieur Jean-Michel COSSON à Madame Monique BUERBA
Monsieur Jean-Philippe SADOUL à Madame Martine CENSI
Madame Bernadette de TREMONTELS à Monsieur Jean COURTAIS.

Inscription d'une créance éteinte

Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 9 mars 2018,
Considérant le rapport adressé le 9 mars 2018,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la demande de Madame le Payeur Départemental en date du 12 février 2018,

Déposé en Préfecture le

30 MAR 2018

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- ***Prend acte de l'extinction d'une créance de*** *450 euros détenue par le syndicat mixte auprès de Monsieur Damien PLACAIS, lequel a fait l'objet d'une procédure collective clôturée pour insuffisance d'actif. Ladite créance est éteinte et irrécouvrable suite à un jugement du tribunal de commerce de Rodez.*

- ***Inscrit la somme de 450 euros au compte 6542 – créances éteintes.***

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
La Présidente,

Magali BESSAOU

Sens des votes :
Pour : 17
Abstention : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

Place Foch – 12000 RODEZ
Tél : 05 65 73 80 30 - contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Inscription d'une créance éteinte

Date de décision: 16/03/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 29/03/2018

Numéro de l'acte : 20180316_05

Identifiant unique de l'acte : 012-251200986-20180316-20180316_05-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10
Finances locales
Divers

Date de la version de la classification : 19/04/2017

Nom du fichier : 2018_05_Creance_eteinte.pdf (99_DE-012-251200986-20180316-20180316_05-DE-1-1_1.pdf)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2018-06

Nombre de représentants au Comité Syndical :

en exercice : 29
présents : 10
pouvoirs : 7

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 16 mars à 10 heures, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'antenne du Conservatoire, à Rodez, sous la Présidence de Madame Magali BESSAOU

Date de la convocation de la réunion : 9 mars 2018

PRESENTS :
Mesdames Magali BESSAOU, Monique BUERBA, Michèle BUESSINGER, Martine CENSI, Janine DELMON, Annie DUPLOUY, Brigitte MAZARS, Gisèle RIGAL,
Messieurs Jean COURTAIS et Yves MAZARS.

Absents ayant donné POUVOIR :
Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Madame Michèle BUESSINGER
Madame Simone ANGLADE à Madame Magali BESSAOU
Monsieur Roger AUGOUY à Madame Janine DELMON
Madame Annie BEL à Madame Gisèle RIGAL
Monsieur Jean-Michel COSSON à Madame Monique BUERBA
Monsieur Jean-Philippe SADOUL à Madame Martine CENSI
Madame Bernadette de TREMONTELS à Monsieur Jean COURTAIS.

Convention-cadre de partenariat avec le Département

Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 9 mars 2018,
Considérant le rapport adressé le 9 mars 2018,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la politique du Département de l'Aveyron dans le domaine de la Culture, favorisant l'accès du plus grand nombre à la culture, notamment les plus jeunes, et l'irrigation du territoire aveyronnais,
Considérant l'implication du Département au sein du syndicat mixte du CRDA,

Considérant le projet d'établissement porté par le CRDA,
Considérant par ailleurs le projet de territoire du CRDA, dont l'objectif est, notamment de conforter sa place parmi les acteurs de l'attractivité et du dynamisme du territoire aveyronnais. Cette ambition s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'établissement décrit supra et traduit une volonté de renouveler ses actions et de faire évoluer ses pratiques.

Il est proposé que le Conservatoire de l'Aveyron puisse s'inscrire pleinement dans le cadre des politiques départementales d'attractivité *« AGIR pour nos territoires »* en participant à son niveau aux objectifs stratégiques partagés au service du développement des territoires et de la captation de nouvelles populations actives, notamment par la contractualisation avec les territoires.
C'est pourquoi il est proposé de formaliser un partenariat entre le Département et le CRDA, conformément à la convention ci-annexée.

Une première déclinaison opérationnelle de ce partenariat pourrait se concrétiser avec l'action « musique au collège », récemment adoptée par le Département, qui consiste à accompagner financièrement pendant 4 ans l'installation de dispositifs type « orchestre au collège », à parité avec les structures intercommunales porteuses du projet, et dont le Conservatoire serait le partenaire.

Déposé en Préfecture le

30 MAR 2018

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **Adopte la convention de partenariat avec le Département proposé en annexe de la présente délibération ;**
- **Autorise Madame la Présidente à signer la convention-cadre de partenariat et à procéder à toutes les formalités nécessaires à son application et sa mise en œuvre.**

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

La Présidente,

Magali BESSAOU

Sens des votes :
Pour : 17
Abstention : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Convention cadre de partenariat avec le Département

Date de décision: 16/03/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 29/03/2018

Numéro de l'acte : 20180316_06

Identifiant unique de l'acte : 012-251200986-20180316-20180316_06-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .9
Domaines de competences par themes
Culture

Date de la version de la classification : 19/04/2017

Nom du fichier : 2018_06_convention_CD.pdf (99_DE-012-251200986-20180316-20180316_06-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : Convention_CD_CS_2018_03_16.doc (99_AU-012-251200986-20180316-20180316_06-DE-1-1_2.pdf)
Convention cadre de partenariat avec le Département

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2018-07

Nombre de représentants au Comité Syndical :

en exercice : 29
présents : 10
pouvoirs : 7

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 16 mars à 10 heures, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'antenne du Conservatoire, à Rodez, sous la Présidence de Madame Magali BESSAOU

Date de la convocation de la réunion : 9 mars 2018

PRESENTS :
Mesdames Magali BESSAOU, Monique BUERBA, Michèle BUESSINGER, Martine CENSI, Janine DELMON, Annie DUPLOUY, Brigitte MAZARS, Gisèle RIGAL,
Messieurs Jean COURTAIS et Yves MAZARS.

Absents ayant donné POUVOIR :
Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Madame Michèle BUESSINGER
Madame Simone ANGLADE à Madame Magali BESSAOU
Monsieur Roger AUGOUY à Madame Janine DELMON
Madame Annie BEL à Madame Gisèle RIGAL
Monsieur Jean-Michel COSSON à Madame Monique BUERBA
Monsieur Jean-Philippe SADOUL à Madame Martine CENSI
Madame Bernadette de TREMONTELS à Monsieur Jean COURTAIS.

Conditions de tarification

Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 9 mars 2018,
Considérant le rapport adressé le 9 mars 2018,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Déposé en Préfecture le

30 MAR 2018

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE

– Les conditions de tarification applicables pour l'année scolaire 2018-2019 telles qu'exposées dans le document ci-joint et notamment :

- ***La grille tarifaire de référence***
- ***Le coefficient à appliquer en fonction du quotient familial***
- ***La politique familiale de dégressivité des droits d'inscription***
- ***Le tarif social forfaitaire***
- ***Le montant de la part communale à acquitter en sus des droits d'inscription pour les familles résidant sur le territoire d'une collectivité non adhérente au syndicat mixte du Conservatoire à la date de leur inscription (une par famille)***
- ***Le tarif pour la pratique d'une 2éme discipline ou un 2éme instrument (musique)***
- ***Le tarif pour la pratique de 2 spécialités, Musique et Théâtre***

– Le tarif trimestriel de location d'un instrument de musique : 30 € / trimestre et les modalités de paiement correspondantes (paiement au trimestre)

– Le caractère forfaitaire annuel des droits d'inscription et les cas limitativement énumérés dans lesquels :

- ***Les droits d'inscription sont susceptibles d'être remboursés***
- ***Les droits d'inscription sont susceptibles d'être proratisés***

– Les modalités de paiement des droits d'inscription.

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

La Présidente,

Magali BESSAOU

Sens des votes :
Pour : 17
Abstention : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0

ANNEXE à la délibération 2018-07– Tarification et droits d'inscription – année scolaire 2018-2019 (enseignement spécialisé)

Les tarifs pour les droits d'inscription au Conservatoire ont été revus en 2016. Il est proposé de les reconduire pour l'année scolaire 2018- 2019 avec l'objectif de favoriser l'accès de toutes les familles à l'enseignement artistique. Il est proposé de maintenir les orientations de politique sociale et familiale, avec la double approche de quotient familial et de tarifs dégressifs selon le nombre d'élèves d'une même famille.

Ainsi les tarifs répondent aux critères suivants :

- Les droits d'inscription au Conservatoire sont identiques pour les deux spécialités enseignées : musique et théâtre.

- Le tarif social forfaitaire est appliqué aux élèves dont la famille a un quotient familial inférieur à 150, aux bénéficiaires du RSA, de l'allocation solidarité spécifique, de l'allocation adulte handicapé (sur présentation de l'avis d'imposition ou de l'attestation CAF la plus récente).

- Les droits d'inscription sont modulés, en fonction des revenus de la famille. Prenant en compte le quotient familial, un coefficient est appliqué au droit d'inscription initial.

- Les droits d'inscription sont dégressifs en fonction du nombre de personnes d'une même famille inscrites au Conservatoire, du plus âgé au plus jeune : rang 1 à rang 3 et +. Dans le cas d'une famille où adultes et enfants seraient inscrits, les adultes sont en rang 1.

- Relèvent de la catégorie « enfant » les élèves jusqu'à 18 ans révolus, ainsi que les élèves de 18 ans et plus pouvant attester du suivi d'un cursus scolaire ou étudiant.

Ces objectifs et critères se traduisent par la grille tarifaire proposée ci-après.

1- LES CONDITIONS DE TARIFICATION

• GRILLE TARIFAIRE DE REFERENCE

Les droits d'inscription sont les suivants :

- **COEFFICIENT À APPLIQUER EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL**

Quotient familial mensuel (QFM)	Tranche	Coeff
QFM < à 150		tarif social forfaitaire
QFM 151 à 300	1	0.9
QFM de 301 à 500	2	0.95
QFM de 501 à 700	3	0.975
QFM de 701 à 1250	**4**	**1**
QFM de 1251 à 1500	5	1.035
QFM de 1501 à 1750	6	1.075
QFM de 1751 à 2000	7	1.125
QFM de 2001 à 3000	8	1.225
QFM de 3001 à 4500	9	1.275
QFM de 4501 et au-delà	10	1.3

- **POLITIQUE FAMILIALE ET DÉGRESSIVITÉ DES DROITS D'INSCRIPTION**

POLITIQUE FAMILIALE			
ENFANT	**RANG 1**	**RANG 2**	**RANG 3**
Jardin musical, éveil et/ou chœur d'enfants, pratique collective seule	200 €	150 €	50 €
Cursus diplômant ou parcours personnalisé non diplômant	450 €	320 €	75 €
ADULTE			
Pratique collective seule	250 €	/	/
Cursus diplômant ou parcours personnalisé non diplômant	500 €	/	/
POLITIQUE FAMILIALE – TARIF SOCIAL			
ENFANT	**RANG 1**	**RANG 2**	**RANG 3**
Jardin musical, éveil et/ou chœur d'enfants	140.00 €	105.00 €	35.00 €
Cursus diplômant ou non diplômant	140.00 €	105.00 €	35.00 €
ADULTE			
Adulte pratique collective seule	220.00 €	/	/
Adulte cursus diplômant ou non diplômant	220.00 €	/	/

- **TARIF SOCIAL FORFAITAIRE**

TARIF SOCIAL FORFAITAIRE	
ENFANT	140 €
ADULTE	200 €

- **PRATIQUE D'UNE 2e DISCIPLINE MUSIQUE**

Les critères pédagogiques d'accès à la 2e discipline ou à un 2e instrument sont précisés dans le règlement pédagogique. Il est proposé un tarif correspondant à 1/3 du droit d'inscription initial :

TARIF 2e INSTRUMENT - 2e DISCIPLINE	
ENFANT	150 €
ADULTE	165 €

- **PRATIQUE DE DEUX SPECIALITÉS : MUSIQUE & THEATRE**

Un élève qui s'inscrirait simultanément en musique et théâtre devrait régler :

- le droit d'inscription musique
- le droit d'inscription théâtre avec 30 % de réduction appliqué sur le tarif du rang 1

- **PART COMMUNALE**

Aux côtés du Département, les collectivités contribuent financièrement au fonctionnement du Conservatoire, en adhérent au syndicat mixte du CRDA. Une priorité d'inscription est donc donnée aux élèves issus de ces collectivités.

Les autres élèves, admis au Conservatoire en fonction des places disponibles, ne peuvent bénéficier des tarifs subventionnés et un complément sur les droits d'inscription reste à leur charge, établi en fonction de la population de la commune de résidence du redevable (résidence principale).

Ce complément est établi comme suit :

Population municipale	Montant fixe par famille
< 3000 habitants	290 €
Entre 3001 et 5700 habitants	330 €
Entre 5701 et 7000 habitants	520 €
> à 7000 habitants	625 €

2- LOCATION D'INSTRUMENT

Le tarif forfaitaire de location d'un instrument est fixé à 30 € par trimestre, soit 120 euros par an. Modalités de paiement au trimestre.

3- LE CARACTERE FORFAITAIRE ANNUEL DES FRAIS D'INSCRIPTION

L'inscription au Conservatoire vaut engagement annuel. Sans préjudice des modalités et facilités de paiement accordées, les droits d'inscription sont dus pour l'année. Toutefois des régimes dérogatoires peuvent être appliqués au cas par cas, dans les conditions d'acceptation suivantes :

- remboursement des droits d'inscription acquittés exclusivement accordé dans le cas où :
  - le CRDA se trouve dans l'incapacité d'assurer les cours demandés et qu'aucun cours n'aura pu être suivi par l'élève
- proratisation des droits d'inscription au cours d'année exclusivement accordée dans les cas suivants, limitativement énumérés :
  - en cas de libération d'une place pour un élève dûment inscrit sur liste d'attente en début d'année scolaire.
  - Déménagement de la famille au-delà de 30 km d'une antenne du CRDA. La demande sera appréciée élève par élève, et sur présentation de

justificatif de résidence dans le nouveau domicile attestant la date de changement d'adresse.

- Emménagement de la famille dans le périmètre d'une antenne du CRDA (dans un rayon de 30 km). La demande sera appréciée élève par élève, et sur présentation de justificatif de résidence dans le nouveau domicile attestant la date de changement d'adresse. Ce cas ne saurait en aucun cas créer un droit à réduction du montant forfaitaire d'inscription, quelle qu'en soit la raison (notamment en cas d'emménagement en cours d'année sur le territoire d'une collectivité adhérente).
- maladie, accident de l'élève, entraînant une incapacité de suivre l'intégralité des cours pendant un mois au moins, attestée par certificat médical.
- Modification de situation familiale : perte d'emploi, séparation/divorce ou décès d'un des membres du foyer (au lieu de : « un des parents »). La demande sera appréciée au cas par cas en fonction des justificatifs de revenus produits par la famille
- Stage ou formation professionnelle entraînant une absence effective de l'élève pour une durée minimale de 3 mois, sur présentation de justificatifs

4- LES MODALITÉS DE PAIEMENT

- Versement d'un acompte sur les droits d'inscription non remboursable de 25€, au dépôt du dossier d'inscription de l'élève, payable en espèces ou chèque bancaire.
- Solde versé au choix :
  - En une fois, en début d'année scolaire, en espèces, chèque bancaire, chèques vacances, pass loisirs, bons CAF, participations CE, allocations aide à l'enfance
  - par prélèvement automatique en 8 prélèvements mensuels d'octobre à juin ;
  - en trois échéances (40%, 30%, 30%) au 15 octobre, 15 janvier, 15 avril, payables en espèces, chèque bancaire, prélèvement, chèques vacances, pass loisirs, bons CAF, participations CE, allocations aide à l'enfance.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Conditions de tarification

Date de décision: 16/03/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 29/03/2018

Numéro de l'acte : 20180316_07

Identifiant unique de l'acte : 012-251200986-20180316-20180316_07-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .6 .3
Finances locales
Contributions budgetaires
autres

Date de la version de la classification : 19/04/2017

Nom du fichier : 2018_07_tarification.pdf (99_DE-012-251200986-20180316-20180316_07-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : 2018_07_annexe_tarifaire.doc (99_AU-012-251200986-20180316-20180316_07-DE-1-1_2.pdf)
Annexe délib.18-07 : Tarification et droits inscription 18/19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2018-08

Nombre de représentants au Comité Syndical :

en exercice : 29
présents : 10
pouvoirs : 7

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 16 mars à 10 heures, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'antenne du Conservatoire, à Rodez, sous la Présidence de Madame Magali BESSAOU

Date de la convocation de la réunion : 9 mars 2018

PRESENTS :
Mesdames Magali BESSAOU, Monique BUERBA, Michèle BUESSINGER, Martine CENSI, Janine DELMON, Annie DUPLOUY, Brigitte MAZARS, Gisèle RIGAL,
Messieurs Jean COURTAIS et Yves MAZARS.

Absents ayant donné POUVOIR :
Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Madame Michèle BUESSINGER
Madame Simone ANGLADE à Madame Magali BESSAOU
Monsieur Roger AUGOUY à Madame Janine DELMON
Madame Annie BEL à Madame Gisèle RIGAL
Monsieur Jean-Michel COSSON à Madame Monique BUERBA
Monsieur Jean-Philippe SADOUL à Madame Martine CENSI
Madame Bernadette de TREMONTELS à Monsieur Jean COURTAIS.

Tarifs EAC, stages : année scolaire 2018/2019

Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 9 mars 2018,
Considérant le rapport adressé le 9 mars 2018,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Déposé en Préfecture le

30 MAR 2018

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs pour l'année scolaire 2018/2019 concernant l'éducation artistique et culturelle, et les stages.

1. Actions d'éducation artistique et culturelle :
Aux côtés de l'enseignement spécialisé, sont proposées des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC), hors les murs du conservatoire dont les tarifs figurent dans le tableau ci-dessous.

	Tarif adhérent	**Tarif collectivité non adhérente**	**Autre (hôpital, association, etc)**
Education artistique et culturelle, *dont musique à l'école, au collège*	45 € / heure + frais de déplacement	65 € / heure+ frais de déplacement	55 € /heure + frais de déplacement

2. ***Stages :*** *Les tarifs des stages ponctuellement organisés faisant appel à des intervenants musiciens extérieurs sont les suivants :*

- *Elève inscrit au conservatoire : 25 € / demi-journée de stage*
- *Elève non inscrit au Conservatoire : 30 € / demi-journée de stage.*

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

La Présidente,

Magali BESSAOU

Sens des votes :
Pour : 17
Abstention : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Tarifs EAC - Année scolaire 2018/19

Date de décision: 16/03/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 29/03/2018

Numéro de l'acte : 20180316_08

Identifiant unique de l'acte : 012-251200986-20180316-20180316_08-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .6 .3
Finances locales
Contributions budgetaires
autres

Date de la version de la classification : 19/04/2017

Nom du fichier : 2018_08_tarifs_EAC.pdf (99_DE-012-251200986-20180316-20180316_08-DE-1-1_1.pdf)